LES DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA LNR ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FIN DE SAISON

PARIS, LE 9 JUILLET 2025 – Le Comité Directeur et l'Assemblée Générale de la LNR de fin de saison se sont tenus le mercredi 9 juillet 2025 et ont acté les décisions suivantes.

COMITÉ DIRECTEUR

Protocole d'avant match

À l'issue du test réalisé lors des barrages de TOP 14, le Comité Directeur a décidé du déploiement d'un nouveau protocole d'avant-match à l'ensemble des rencontres lors de la saison 2025-2026 en TOP 14. Le protocole est destiné à être élargi dans un second temps à la PRO D2.

L'objectif est de mieux valoriser l'avant-match et de marquer le respect des arbitres. Après leur entrée sur le terrain, les deux équipes formeront à la sortie du tunnel une haie d'honneur qui accueillera les arbitres de la rencontre. Le ballon – qui sera amené par l'arbitre – sera installé sur une stèle aux codes du championnat et personnalisée par club recevant.

Dispositif JIFF

Le Comité Directeur a validé les moyennes finales de JIFF par club de TOP 14 et de PRO D2 pour la saison 2024-2025.

Pour rappel, chaque club professionnel doit présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison à l'exception des clubs promus en TOP 14[1] pour ne pas être sanctionné sportivement, et 17 pour bénéficier de l'incitation financière correspondant au volet 1 du fonds JIFF[2].

[1] 14 en saison 1 et 15 en saison 2.
[2] 15 pour les clubs promus en saison 1 et 16 en saison 2.

Clubs	Moyenne finale 2024/2025
Bayonne	16,86
Bordeaux	18,54
Castres	18,07
Clermont	16,70
La Rochelle	17
Lyon	18,58
Montpellier	16,46
Paris	17,15
Pau	19,15
Perpignan	16,81
Racing 92	17,88
Toulon	16,32
Toulouse	19,71
Vannes	14,12

Clubs	Moyenne finale 2024/2025
Agen	17,07
Angoulême	18,03
Aurillac	18,45
Béziers	16
Biarritz	17,60
Brive	16,10
Colomiers	17,90
Dax	18,97
Grenoble	17,21
Montauban	16,21
Mont-de-Marsan	17,93
Nevers	17,03
Nice	16,03
Oyonnax	16,17
Provence	16,72
Valence-Romans	18,30

Moyenne TOP 14 : 17,38

Moyenne PRO D2 : 17,23

La moyenne du TOP 14 est stable par rapport à la saison précédente (17,44 en 2023/2024) et celle de la PRO D2 est en légère augmentation (17,08 en 2023/2024).

Organisation

Après avoir validé la composition des commissions consultatives lors de sa séance des 19-20 juin 2025, le Comité Directeur a procédé à la désignation des membres des commissions décisionnaires de la LNR pour les 4 prochaines saisons. Les compositions sont disponibles sur lnr.fr à compter du 12 juillet.

***

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport Moral 2024/2025

Le Rapport Moral de la saison 2024/2025 a été adopté par l'Assemblée Générale de la LNR.

Le rapport présente les chiffres clés de cette saison où le rugby professionnel a poursuivi sa dynamique de développement, marquée notamment par la cinquième victoire française consécutive dans l'Investec Champions Cup avec la 1ère étoile de l'Union Bordeaux Bègles, le 24ème Bouclier de Brennus du Stade Toulousain, et le titre de champion de PRO D2 de l'US Montauban, et des records d'affluence dans les stades de TOP 14 (16 114 spectateurs de moyenne en saison régulière) et en PRO D2 (5 959) et un engouement sans cesse plus important lors des phases finales des deux championnats.

Il revient en outre sur la démarche engagée par la LNR pour poursuivre la croissance de sa communauté digitale, qui s'est traduite par une augmentation significative de la consultation des sites de la LNR (+ 59 %) et de sa communauté sur les réseaux sociaux (+42 % pour s'établir à 3,34 millions de fans).

Le rapport fait également le point sur la poursuite du Plan Stratégique 2023-2027 de la LNR, qui fixe une trajectoire collective autour d'objectifs et de plans d'actions clairement établis, dont l'ambition est d'inscrire durablement le rugby français comme une référence mondiale, en s'appuyant sur des championnats attractifs et des clubs formateurs et ancrés dans leurs territoires. Parmi les projets structurants concrétisés cette saison :

- Le renforcement du plan de performance de l'arbitrage professionnel, fruit d'un projet commun entre la FFR et la LNR, permettant une amélioration des moyens alloués aux arbitres et des relations avec les clubs.
- La contribution de la LNR au développement du rugby féminin porté par la FFR avec notamment le lancement du tournoi féminin de l'In Extenso SUPERSEVENS, désormais compétition mixte, qui offre une nouvelle vitrine à la discipline, et la et la médiatisation nouvelle du championnat à travers les « doubles affiches TOP 14 / Elite 1 » diffusées sur CANAL+.
- Le renforcement du Salary Cap, avec notamment l'introduction de sanctions sportives (du retrait de points jusqu'à la rétrogradation)

Enfin, le rapport détaille les actions déployées par la LNR en faveur de la sobriété environnementale, de la solidarité et de l'inclusion, avec un accent particulier mis sur l'accueil et l'expérience des personnes en situation de handicap.

Le Rapport Moral est consultable sur lnr.fr.

Programme Santé du Plan stratégique 2023/2027

L'Assemblée Générale a fait un point d'étape sur :

- Le déploiement du plan d'actions dédié à la santé mentale des joueurs. Au cours des derniers mois, la LNR a organisé des ateliers de prévention dans l'ensemble des 30 clubs professionnels, en partenariat avec les 3 syndicats Provale, TECH XV et l'UCPR, et en s'appuyant sur des intervenants extérieurs pour sensibiliser les joueurs et l'encadrement aux enjeux de la santé psychologique. Une ligne téléphonique dédiée a également été mise en place afin de garantir aux médecins des clubs et aux joueurs un accompagnement confidentiel, rapide et pérenne. Dans les mois à venir, la LNR entend poursuivre et amplifier cette démarche, notamment à travers de nouvelles actions de formation de l'encadrement des clubs, l'harmonisation des pratiques de prise en charge et le renforcement des outils de soutien à destination des acteurs de terrain.

- Le déploiement du dossier médical informatisé, dont l'éditeur a été choisi en avril 2025, qui interviendra de façon progressive dès le début de la saison 2025-2026 et concerne tous les joueurs professionnels et en centre de formation des clubs professionnels. Il contribuera à une meilleure coordination du suivi médical tout au long de leur carrière et à nourrir les programmes de surveillance, d'analyse, de prévention et de recherche de la LNR et de la FFR.

Convention FFR-LNR

La FFR et la LNR ont engagé depuis plusieurs mois l'élaboration d'une nouvelle convention pour le cycle 2026-2031 avec l'objectif de la présenter aux prochaines Assemblées Générale de décembre. L'Assemblée Générale de la LNR s'est félicitée de la qualité du dialogue entre les deux institutions pour continuer à construire un rugby français responsable et performant, à travers ses équipes nationales, ses championnats et ses clubs professionnels, et grâce à la vitalité du rugby amateur.

Election partielle au Comité Directeur de la LNR

A la suite de l'élection de Yann ROUBERT à la présidence le 13 mars, une place était vacante au Comité Directeur dans le collège des représentants des clubs de TOP 14 dont il était issu. Une élection partielle était donc organisée à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Matthias ROLLAND (Castres Olympique) a été élu comme membre du Comité Directeur.

Finances de la LNR

L'Assemblée Générale a adopté le Budget financier de la LNR pour la saison 2025-26. Ce budget intègre un niveau de revenus à 181,6 M€ (+5 % versus budget préliminaire 2024-2025), composé de la manière suivante :

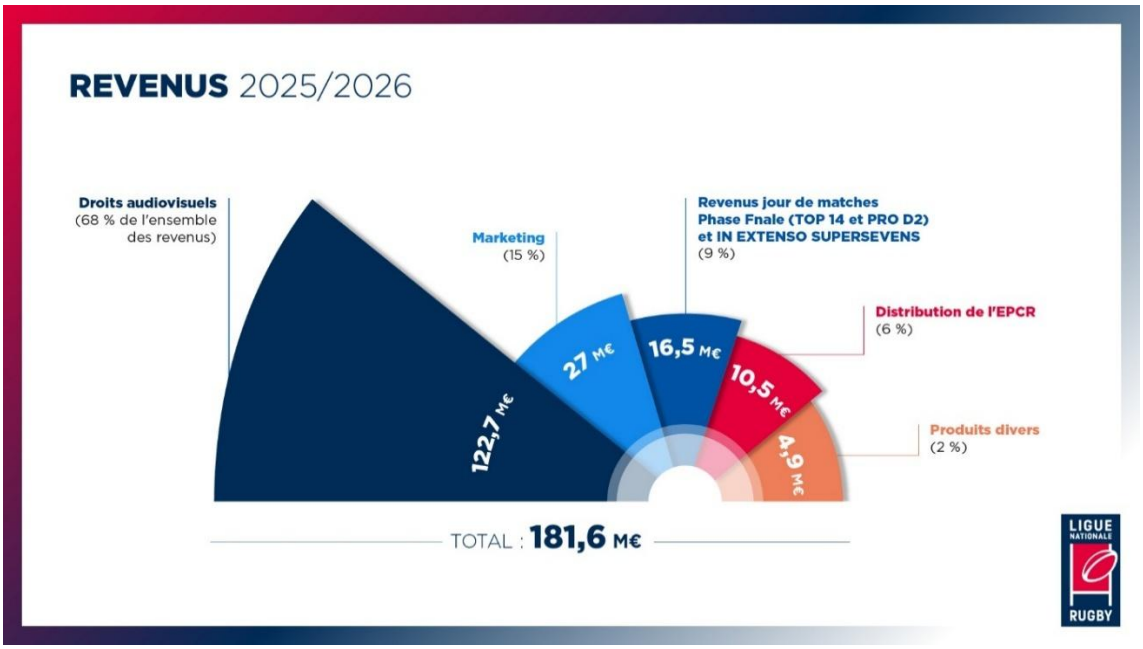

Le montant total distribué par la LNR aux clubs et à l'ensemble des parties prenantes s'élève à 138 M€.

Incarnation de la solidarité historique entre les championnats et l'ensemble des clubs professionnels, la marge distributive de la LNR affectée aux clubs est répartie à hauteur de

- 70 % pour le TOP 14, soit un montant prévisionnel de 84,1 M€
- 30 % pour la PRO D2, soit un montant prévisionnel de 36,4 M€

Au sein de chaque championnat, la distribution aux clubs est ensuite calculée sur la base de trois principes : la solidarité, la méritocratie et l'incitation à l'investissement dans la formation et dans la progression des stades.

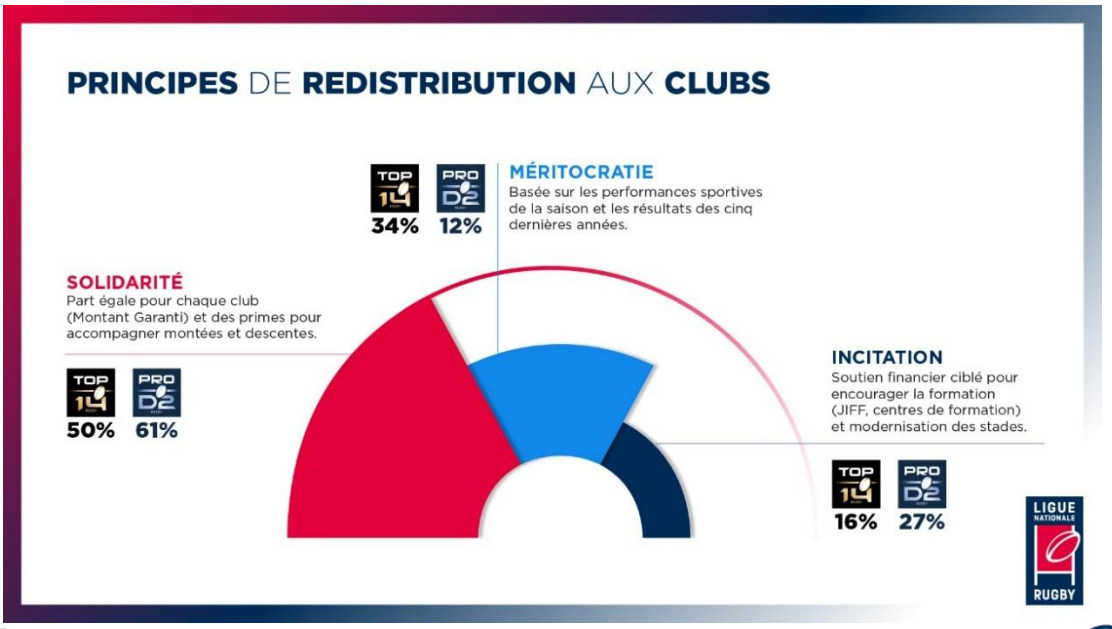

CONTACT PRESSE

Thibault Rossignol - thibault.rossignol@lnr.fr - 07 85 36 99 27